



**HAL**  
open science

## **Une recherche en milieu scolaire sur les représentations enfantines de la délinquance : quelles différences avec les adultes ?**

Manuel Tostain, Joëlle Lebreuilly

### ► **To cite this version:**

Manuel Tostain, Joëlle Lebreuilly. Une recherche en milieu scolaire sur les représentations enfantines de la délinquance : quelles différences avec les adultes ?. *Psychologie et société* [n°1 1999-n°9 2006], 2006, *École et psychologie sociale*, 9, pp.67-86. <hal-01668267>

**HAL Id: hal-01668267**

**<https://hal.science/hal-01668267v1>**

Submitted on 21 Dec 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Psychologie  
et société  
2006, 9, 67-86

## Une recherche en milieu scolaire sur les représentations enfantines de la délinquance : quelles différences avec les adultes ?

Manuel TOSTAIN, Joëlle LE BREUILLY

Depuis quelques années, les actes délinquants en milieu scolaire, la violence scolaire fait l'objet d'une attention soutenue. Elle est au centre des débats sur l'école et des enquêtes détaillées ont été mises en œuvre pour évaluer son importance (Debarbieux, 1999 ; 2000 ; Lorrain, 1999). A ce niveau, l'approche psychosociale montre que la définition et les attitudes vis-à-vis de la violence scolaire varient selon la position des sujets dans le système éducatif (Clemence, 2003a, 2003b). Par exemple, on remarque que les élèves appréhendent ce phénomène en mettant l'accent sur la brutalité physique et les abus d'autorité, tandis que les enseignants évoquent davantage le problème des infractions aux règles scolaires et soulignent l'impact psychologique négatif de la violence scolaire. À côté de cette question de la violence scolaire, on peut se demander comment les enfants d'âge scolaire appréhendent les actes délinquants en général. Par exemple, comment évaluent-ils la gravité de ces actes ? Comment les expliquent-ils ? Comment faut-il,

d'après eux, réagir ? C'est à ces différentes questions que nous avons voulu nous confronter dans la recherche qui suit. Nous avons également voulu savoir si ces attitudes variaient selon le niveau de violence rencontré dans les établissements scolaires.

On peut dire que la délinquance comporte deux aspects : un aspect moral dans la mesure où elle renvoie à la violation d'impératifs moraux (ne pas nuire physiquement et psychologiquement aux autres) ; un aspect social, car la définition de ce qui en relève, la représentation que l'on en a, les réactions à son égard, s'inscrivent dans le cadre de mouvements sociaux et idéologiques particuliers. Ainsi, si la question de la délinquance tient une place très importante dans le débat public actuel c'est, d'une part, en raison de l'augmentation significative des actes délictueux et criminels ces dernières années (Ocqueteau, 2002), mais c'est aussi parce que cette question s'inscrit dans un contexte idéologique et social bien déterminé. Ce contexte, c'est le développement d'une demande toujours plus grande de sécurité dans nos sociétés modernes (Elias, 1939 ; Lagrange, 2003), la sensibilité plus marquée pour tout ce qui a trait à l'intégrité de la personne (Durkheim, 1900). C'est aussi le fait que la délinquance touche des individus fragilisés par l'extension d'une insécurité sociale qui se manifeste au travers de l'éclatement des cadres collectifs et de la précarisation du travail (Castel, 2003).

S'il existe de nombreuses études sur les représentations ordinaires de la délinquance, la plupart concernent des populations d'adultes ou d'adolescents (Faugeron, 1983 ; Malewska, Peyre, Bonerandi, 1980 ; Ocqueteau, Perez Diaz, 1989 ; Roché, 2001). L'objectif de notre recherche a été de s'intéresser aux représentations enfantines qui ont été moins étudiées. En particulier, nous avons cherché à voir, sur la base d'une méthodologie commune, comment les enfants, par contraste avec les adultes, appréhendaient les causes et le traitement de la délinquance, et quels types de justifications des sanctions ils privilégiaient. On peut supposer, de plus, que la nature des actes délinquants puisse influencer ces différentes dimensions. C'est pourquoi, il nous a paru utile de distinguer dans cette étude, les représentations des atteintes aux personnes des représentations des atteintes aux biens.

Dans le registre des causes de la délinquance, on peut dire que les individus font référence à trois grands champs explicatifs (Fillieule, 2001 ; Merle, Vitu, 1997 ; Szabo, 1996). D'abord, un champ qui se fixe sur les facteurs individuels et où varie la part d'autonomie attribuée au sujet délinquant. D'un côté, on trouve des explications en termes de déficience, soit héréditaires qui insistent sur l'idée que l'acte délinquant est l'expression d'une nature particulière (Lombroso, 1876), soit psychologiques qui postulent l'existence de troubles psychiques qui altèrent le contrôle que le sujet a sur ses conduites. D'un autre côté, on relève des explications qui avancent que le passage à l'acte délinquant est le fruit d'une délibération rationnelle : le délinquant est une personne normale mais opportuniste qui transgresse volontairement la Loi car elle en retire un profit narcissique ou économique (*thèse de l'acteur rationnel*, Cusson, 1986). Le second champ renvoie aux explications centrées sur les dynamiques interpersonnelles, particulièrement familiales (par exemple pratiques éducatives déficientes, autorité parentale en question, etc.) (Blatier, 1999 ; Chaillou, 1995). Quant au troisième champ, il concerne les explications en termes de conditions sociales défavorables (économiques, culturelles, etc.) (Ogien, 1995). Si on se réfère aux recherches sur les causes de la délinquance, on peut citer l'étude de Doise et Papastamou (1987) qui montre, dans une population d'étudiants, que les sujets privilégient généralement les facteurs sociaux et ceux liés aux difficultés interpersonnelles, et qu'ils rejettent massivement les explications héréditaristes. Coslin et Brunet (1983) mettent en évidence, sur une population, cette fois d'adolescents, que cette représentation des causes est modulée par l'appartenance sociale. Ainsi, les sujets de milieux socio-économiques élevés pointent plutôt des causes familiales, tandis que les sujets de milieux socio-économiques défavorisés insistent davantage sur les facteurs sociaux.

À côté des causes, se pose la question de la réaction à avoir face à la délinquance. À ce niveau, on trouve habituellement deux attitudes pas nécessairement exclusives : l'approche compréhensive d'une part, l'approche répressive d'autre part, les dispositions judiciaires, éducatives et pénales, illustrant les

différentes nuances de ces deux dimensions (Salas, 1998). Par exemple, d'un côté, on insistera sur la nécessaire compréhension du geste délinquant et on valorisera la prise en charge thérapeutique. On pourra également s'attacher à mettre en œuvre un travail de réparation qui permettra de dédommager matériellement et symboliquement la victime. D'un autre côté, dans une optique répressive, on évoquera le caractère incontournable des peines privatives de liberté. Dans la recherche déjà citée de Doise et Papastamou (1987), on constate que les sujets insistent généralement sur la dimension compréhensive (en citant, par exemple, la nécessité d'une aide à la réinsertion du délinquant) et jugent efficaces les prises en charge thérapeutiques.

Par ailleurs, se pose la question des fondements et des justifications des sanctions. Cette question relève traditionnellement de la philosophie pénale et des recherches sur la psychologie de la peine (Carlsmith, Darley, Robinson, 2002 ; Garapon, Gros et Pech, 2001). On peut dire qu'il y a ici quatre orientations principales. Dans la première orientation, toute kantienne (ou *Just Deserts Theory* des auteurs anglo-saxons), on pose que l'individu est un être de raison, libre ou non de mal agir. En conséquence, il est juste de punir l'individu qui a commis un outrage moral en agissant mal. La sanction, volontiers sévère, est là pour que l'individu réponde de ses actes. Dans la seconde orientation, on considère que l'individu délinquant est un être en déshérence psychologique et sociale, et on y envisage la peine comme un moyen de réinsertion. Elle doit permettre à l'individu de faire retour sur son geste, de s'amender (Saleilles, Tocqueville). La troisième optique est d'inspiration sociologique ou utilitariste. La peine ne sert pas tant à réprimer le criminel qu'à dissuader, soit celui-ci de recommencer, soit d'autres, de faire pareil (cf. *Deterrence Theory* des auteurs anglo-saxons). On peut dire que la peine a dans ce cas une fonction dissuasive et d'exemplarité (Bentham, Durkheim). On voit enfin se développer de nos jours une quatrième orientation dans laquelle l'acteur principal est la victime. Ici, la peine est une façon de reconnaître qu'il y a eu une victime. En particulier, la sanction est une sorte de système d'échange où au malheur de la victime fait place la souffrance de l'auteur.

Pour ce qui est spécifiquement de la représentation de la délinquance par les enfants, on dispose d'abord d'informations issues des travaux de psychologie morale qui s'intéressent à la façon dont les individus jugent les transgressions morales. Ces travaux, situés majoritairement dans l'optique piagétienne (Piaget, 1932 ; Tostain, 1999), montrent que l'enfant présente un profil plus centré sur la dimension répressive que l'adulte : il faut punir et il est normal de faire souffrir celui qui a fauté. Cela n'exclut pas que l'enfant soit conscient de l'utilité d'une approche compréhensive du transgresseur (notamment lorsqu'il s'agit de limiter la récidive), mais le mal commis ne peut rester impuni. On peut également citer les travaux sur les représentations enfantines des causes des comportements humains qui mettent en évidence que les enfants ont tendance à évoquer spontanément des explications centrées sur l'individu, délaissant dans un premier temps, celles de nature sociale (Gelman, Taylor, 2000 ; Taylor, 1996. *Courant de l'attribution causale* : Brown, Lalljee, 1981 ; Pfeffer, Cole, Dada, 1996, 1998). On peut se demander si c'est aussi le cas quand il s'agit d'expliquer les comportements délinquants. En ce qui concerne les recherches portant spécifiquement sur la représentation de la délinquance par les enfants, elles sont peu nombreuses. On peut citer l'étude de Pierre-Puysegur et Corroyer (1987) qui portait, d'une part sur les connaissances du système pénal, d'autre part sur les attitudes à l'égard du système pénal, ce deuxième aspect donnant des indications sur la façon dont les enfants envisagent le traitement de la délinquance. On y note que les opinions des enfants (dans l'étude, âgés entre 6 et 10 ans) sont parfois assez proches de celles que l'on trouve chez les adultes. Une étude récente de Tostain et Lebreuilly (à paraître), portant sur les représentations de la délinquance chez des sujets âgés de 5 et 10 ans, met en évidence que les enfants avancent davantage que les adultes des explications familialistes et caractérologiques, les explications à proprement sociales étant plus fréquentes chez les adultes. Dans cette même étude, on note que les enfants recourent davantage que les adultes à l'idée de punition et à la notion d'exemplarité.

## VUE D'ENSEMBLE SUR LA RECHERCHE

L'objectif de cette recherche sera d'étudier la façon dont les enfants, par contraste avec les adultes, envisagent les causes et le traitement de la délinquance et justifient les sanctions auxquelles s'exposent les délinquants. On cherchera à étudier si des différences apparaissent selon qu'il s'agit d'atteintes aux personnes ou d'atteintes aux biens (Larguier, 2001), les premières étant généralement jugées plus graves que les secondes (Coslin, Guenet, Selosse, 1980). À l'intérieur de ces catégories d'atteintes, on regardera si l'importance de l'acte délinquant, en termes de conséquences pour la victime, joue un rôle. Par ailleurs, il est parfois évoqué l'idée que l'atteinte aux personnes est le fait de personnalités perturbées (une délinquance de « l'être »), tandis que l'atteinte aux biens correspondrait plus souvent à un phénomène de compensation sociale dû à un inégal accès aux biens matériels (une délinquance de « l'avoir »). On regardera si cette idée se retrouve chez nos sujets. Enfin, nous chercherons à observer si la perception et l'attitude vis-à-vis de la délinquance varient selon le niveau de violence rencontré par les élèves dans leur établissement scolaire. Nous prendrons, pour les enfants, des sujets âgés de 8-9 ans, une étude antérieure (Tostain, Lebreuilly, 2004) mettant en évidence que c'est à partir de cet âge que les enfants se sentent véritablement concernés par les phénomènes de délinquance.

Nous ferons les deux hypothèses suivantes : des explications plus individualisantes (moins sociales) et des attitudes plus répressives se manifesteront davantage en cas d'atteintes aux personnes que d'atteintes aux biens ; ce phénomène sera plus marqué chez les enfants.

## MÉTHODE

### *Population*

Nous avons pris en compte deux catégories d'âge. Une catégorie *enfant* constituée de 30 filles et 30 garçons âgés de 8 et

9 ans (âge moyen = 8 ans 7 mois ; étendue = 8 ans à 9 ans 4 mois) et une catégorie *adulte* composée de 28 femmes et 32 hommes âgés de 19 à 25 ans (âge moyen = 21 ans 2 mois ; étendue 19 ans 11 mois à 25 ans 3 mois). Les enfants ont été recrutés dans deux écoles différentes de l'agglomération caennaise (Calvados, France) : 30 enfants sont issus d'une école située en *centre-ville* (population de classes moyennes et supérieures, pas de problèmes particuliers d'insécurité dans l'enceinte scolaire), 30 enfants proviennent d'une école située en *périphérie*, en zone d'éducation prioritaire (population de classes moyenne et défavorisée, établissement connaissant des problèmes de violences scolaires). Les adultes étaient des étudiants de seconde année d'un *NP* agro-alimentaire de l'université de Caen.

## *Matériel*

Type d'histoire : quatre histoires croisant type d'atteintes et importance de l'atteinte.

*Histoire 1* : C'est un monsieur qui se bagarre souvent avec les gens. Il a frappé des personnes, et dans le quartier où il habite, les gens cherchent à l'éviter quand ils le rencontrent. (*atteinte aux personnes, importance faible*)

*Histoire 2* : C'est un monsieur qui se dispute souvent avec les gens. Un jour ce monsieur rencontre quelqu'un et il commence à l'insulter, à lui dire des gros mots. Puis il se bagarre avec lui. Finalement, il le tue d'un coup de couteau. (*atteinte aux personnes, importance forte*)

*Histoire 3* : C'est un monsieur qui a l'habitude de rentrer dans les magasins pour voler. Il vole des livres, des cassettes, qu'il cache dans ses vêtements. Puis, il sort des magasins sans payer. (*atteinte aux biens, importance faible*)

*Histoire 4* : C'est un monsieur qui a l'habitude de voler dans les maisons des gens quand ils ne sont pas là. Il passe par les fenêtres en cassant les carreaux et il prend les objets qui l'intéressent. Il vole également des voitures. (*atteinte aux biens, importance forte*)

*Deux échelles d'évaluation de l'acte* : une échelle d'évaluation de la gravité de l'acte (de 1 : pas grave du tout, à 7 : très grave) ; une échelle d'évaluation de la sévérité de la sanction (de 1 : pas sévère du tout, à 7 : très sévère).

*Quatre propositions de causes de la délinquance* renvoyant respectivement à une explication en terme de trouble psychique, à la thèse de l'acteur rationnel, à une inégalité sociale, à un problème familial :

- parce qu'ils ne sont pas bien dans leurs têtes et qu'ils ne savent pas trop ce qu'ils font (perturbation psychique) ;
- parce qu'ils en ont envie et qu'ils le veulent bien, l'ont décidé (choix personnel) ;
- parce qu'ils sont pauvres, qu'ils vivent dans des conditions difficiles (social) ;
- parce que leurs parents ne s'occupent pas bien d'eux, qu'ils ont des problèmes dans leurs familles (familial).

*Quatre propositions de traitement de la délinquance* renvoyant respectivement à une attitude uniquement compréhensive, à une mesure éducative de prise charge thérapeutique, à une mesure pénale de privation de liberté, à une mesure pénale de réparation :

- discuter avec eux pour comprendre pourquoi ils ont fait ça (discussion) ;
- les envoyer auprès de personnes dont le métier est de s'occuper et d'aider les gens qui font des choses pas bien (social-psychologique) ;
- les mettre en prison (prison) ;
- les obliger à faire un travail pour payer les victimes, pour réparer ce qu'ils ont fait (réparation).

*Quatre propositions de justifications des sanctions* renvoyant respectivement à un objectif d'amendement personnel, à l'exemplarité, à un motif expiatoire, à une vengeance des victimes :

- pour que la personne réfléchisse et comprenne que ce n'est pas bien (réfléchir) ;
- pour l'exemple, pour que les gens qui voudraient faire pareil comprennent qu'ils risquent d'être punis (dissuasion) ;
- pour que la personne souffre car elle a fait quelque chose d'interdit (souffrir) ;

- c'est une façon de venger les victimes, ceux qui ont eu mal (victimes).

Pour chacune des propositions relatives aux causes, aux traitements et aux justifications des sanctions, le sujet se positionnait sur une échelle de type Lickert allant de 1 : pas du tout d'accord, à 7 : tout à fait d'accord.

### *Procédure*

Les sujets étaient interrogés individuellement dans une salle réservée à cet effet. L'entretien avait lieu, pour les enfants, dans l'école, pour les adultes, dans le cadre universitaire. Il durait environ une demi-heure. La recherche était présentée comme une étude sur la représentation de la délinquance. On précisait aux sujets qu'ils étaient libres ou non de participer à l'enquête. Nous n'avons pas constaté de refus. Lors de l'entretien proprement dit, on présentait une à une les quatre histoires dans un ordre aléatoire selon les sujets. Pour chaque histoire, les sujets devaient estimer la gravité de ce type d'acte et la sévérité de la sanction. Puis, à la suite de chaque histoire, on leur demandait d'imaginer pourquoi des gens faisaient des choses comme ça. Pour cela, au moyen des échelles en sept points, ils devaient indiquer leur degré d'accord avec chacune des quatre propositions de causes et de traitement. Ensuite, une fois les réponses recueillies aux quatre histoires, on évoquait la question de la justification des sanctions, en demandant aux sujets d'indiquer, selon eux, à quoi devait servir la sanction. On leur lisait les quatre propositions de justification des sanctions et ils devaient indiquer leur degré d'accord avec chacune d'entre elles à l'aide des échelles en sept points.

## RÉSULTATS

### *Préalable*

Nous avons procédé à des analyses de variances prenant en compte les différentes variables indépendantes de notre recherche (catégorie d'âge, sexe, type d'établissement scolaire, type et importance de l'atteinte). Ne constatant pas d'effets significatifs de sexe sur les différentes variables dépendantes

(gravité, sévérité, causes, traitements et justifications), nous avons laissé de côté cette variable dans l'analyse des résultats. En ce qui concerne la variable type d'établissement scolaire, un seul effet est observé. Il sera évoqué à la fin de la présentation des résultats.

### Évaluation de la gravité et de la sévérité

Il y a un effet du type d'évaluation, la note de gravité étant plus forte que la note de sévérité ( $F(1,118) = 9,50$  ;  $p < .0025$ ,  $m_{grav} = 5,92$  et  $m_{sév} = 5,65$ ), une corrélation significative à .05 entre la note de gravité et la note de sévérité étant par ailleurs constatée ( $R$  de Bravais-Pearson = +.53). On relève un effet du type d'atteinte, les sujets jugeant plus graves les atteintes aux personnes que les atteintes aux biens ( $F(1,118) = 80,47$  ;  $p < .00001$ ,  $m_{personne} = 6,34$  et  $m_{bien} = 5,50$ ) et y réagissant plus sévèrement ( $F(1,118) = 65,19$  ;  $p < .0001$ ,  $m_{personne} = 6,13$  et  $m_{bien} = 5,18$ ) (pour détails, voir tableau 1). Il y a également un effet de l'importance de l'atteinte, les atteintes fortes étant jugées plus graves que les atteintes faibles ( $F(1,118) = 38,98$  ;  $p < .00001$ ,  $m_{forte} = 5,89$  et  $m_{faible} = 5,11$ ) et plus sévèrement sanctionnées ( $F(1,118) = 53,03$  ;  $p < .00001$ ,  $m_{forte} = 5,66$  et  $m_{faible} = 4,70$ ). Par contre, il n'y a pas d'effets d'interaction entre le type d'atteinte et l'importance de l'atteinte, que ce soit pour la gravité ( $F(1,118) = 2,07$  ;  $p < .15$ , *ns*) et la sévérité ( $F(1,118) = 0,56$  ;  $p < .81$ , *ns*). Il y a un effet de l'âge : les enfants donnent une note de gravité plus forte que les adultes ( $F(1,118) = 27,78$  ;  $p < .0001$ ,  $m_{enf} = 6,29$  et  $m_{adult} = 5,55$ ). De même, ils sont plus sévères que les adultes ( $F(1,118) = 4,65$  ;  $p < .033$ ,  $m_{enf} = 5,86$  et  $m_{adult} = 5,37$ ). Plus précisément, on remarque un effet d'interaction âge x type d'atteinte pour la gravité ( $F(1,118) = 22,67$  ;  $p < .000006$ ) : les comparaisons post-hoc (test de Newman-Keuls) montrent que les atteintes aux personnes sont jugées plus graves que les atteintes aux biens par les adultes (post-hoc < .001) mais pas par les enfants (post-hoc < .30, *ns*). De même, on relève un effet d'interaction âge x type d'atteinte pour la sévérité ( $F(1,118) = 10,9$  ;  $p < .0012$ ) : l'écart entre l'évaluation des atteintes aux personnes et l'évaluation des atteintes aux biens est plus marqué chez les adultes que chez les enfants.

Tableau 1. Évaluation des actes délinquants et représentations des causes et des traitements préconisés en fonction de l'âge et du type d'atteinte (note maxi 7)

	Enfants		Adultes	
	Atteintes personnes	Atteintes biens	Atteintes personnes	Atteintes biens
Gravité	6,5	6,18	6,28	4,97
Sévérité	6,22	5,66	6,19	4,84
Cause perturbation	5,47	4,37	6,27	3,58
Cause choix personnel	5,55	4,80	4,65	3,31
Cause sociale	4,40	6,08	3,60	5,63
Cause familiale	4,75	4,91	3,95	4,30
Traitement discus.	4,99	4,95	3,45	3,06
Traitement socpsy	4,21	4,15	2,63	4,27
Traitement prison	4,40	3,23	4,37	3,31
Traitement répar.	4,20	3,29	3,86	2,87

### Causes des actes délinquants

Il n'y a pas de différences significatives entre les notes mesurant le degré d'accord avec chacune des quatre causes : Pertub = 4,92 ; Choix = 4,57 ; Social = 4,93 ; Fami = 4,47 ( $F(3,354) = 1,79$  ;  $p < .147$ , *ns*) (pour détails, voir tableau 1). On relève un effet d'interaction type d'atteinte x type de causes ( $F(3,354) = 46,79$  ;  $p < .00001$ ), la cause en terme de perturbation psychique étant davantage avancée en cas d'atteintes aux personnes que d'atteintes aux biens (respectivement  $m_{pers} = 5,86$  et  $m_{bien} = 3,98$  ; post-hoc < .00003). De même, les sujets mettent plus avant la cause choix personnel en cas d'atteintes aux personnes que d'atteintes aux biens (respectivement  $m_{pers} = 5,08$  et  $m_{bien} = 4,06$  ; post-hoc < .000009). Par contre, les sujets se centrent plus sur la cause sociale pour les atteintes aux biens que pour les atteintes aux personnes (respectivement  $m_{bien} = 5,86$  et  $m_{pers} = 3,99$  ; post-hoc < .00002). On remarque un effet principal de la variable importance de l'atteinte ( $F(1,118) = 18,71$  ;  $p < .00003$ ), l'accord avec les propositions étant plus prononcé en cas d'atteintes fortes que d'atteintes faibles ( $m_{fort} = 4,95$  et  $m_{faible} = 4,50$ ). Il y a aussi des effets de

l'âge. D'une part, les enfants donnent des notes plus élevées que les adultes ( $F(1,118) = 8,27$  ;  $p < .0047$ .  $menf = 5,04$  ;  $madult = 4,41$ ). D'autre part, les enfants sont davantage en accord que les adultes avec la cause choix personnel ( $F(1,118) = 7,22$  ;  $p < .008$ .  $menf = 5,17$  et  $madult = 3,98$ ). La présence d'un effet d'interaction âge x type d'atteinte x type de causes ( $F(3,354) = 4,13$  ;  $p < .0067$ ) montre que la cause en terme de perturbation psychique est davantage privilégiée par les adultes que par les enfants dans le cas des atteintes aux personnes (post-hoc < .02). Signalons pour terminer, une corrélation, significative à .05, entre la note pour la cause sociale et la note pour la cause familiale ( $Rbp = +.40$ ).

### Traitement des actes délinquants

Il n'y a pas de différences significatives entre les notes attribuées aux différentes propositions relatives à la réaction à avoir suite à l'acte délinquant : Discus = 4,09 ; Socpsy = 3,78 ; Pris = 3,83 ; Répar = 3,55 ( $F(3,354) = 1,69$  ;  $p < .167$ . *ns*) (pour détails, voir tableau 1). On note un effet d'interaction type d'atteinte x type de traitement ( $F(3,354) = 18,37$  ;  $p < .00001$ ) : ainsi, les sujets évoquent davantage pour les atteintes aux personnes que pour les atteintes aux biens la prison (respectivement  $m_{pers} = 4,39$  et  $m_{bien} = 3,27$  ; post-hoc < .000003), et la réparation ( $m_{pers} = 4,04$  et  $m_{bien} = 3,08$  ; post-hoc < .0001). Par contre, les sujets avancent davantage la prise en charge socio-psychologique pour les atteintes aux biens que pour les atteintes aux personnes (respectivement  $m_{bien} = 4,21$  et  $m_{pers} = 3,42$  ; post-hoc < .001). On remarque un effet de l'âge ( $F(1,118) = 9,59$  ;  $p < .002$ ), les enfants étant plus en accord avec les propositions que les adultes ( $menf = 4,18$  et  $madult = 3,45$ ). En particulier, on a un effet d'interaction âge x type de traitement ( $F(3,354) = 4,67$  ;  $p < .003$ ), les enfants proposant davantage la discussion avec l'auteur de l'acte délictueux que les adultes (respectivement pour la discussion :  $menf = 4,97$  et  $madult = 3,26$  ; post-hoc < .0001). La présence d'un effet d'interaction âge x type d'atteinte x type de traitement ( $F(3,354) = 4,61$  ;  $p < .003$ ) montre que si les enfants proposent de façon équivalente pour les atteintes aux personnes et les atteintes aux biens un suivi socio-

psychologique (post-hoc < .38. *ns*), les adultes avancent beaucoup moins ce suivi pour les atteintes aux personnes ( $m = 2,63$ ) que pour les atteintes aux biens ( $m = 4,27$  ; post-hoc < .004). On note également deux corrélations significatives à .05, l'une entre la discussion et le suivi socio-psychologique ( $Rbp = +.43$ ), l'autre entre la prison et la réparation ( $Rbp = +.39$ ).

### Justifications personnelles des sanctions

On constate un effet du type de justification ( $F(3,354) = 51,845$  ;  $p < .000001$ ), toutes les comparaisons post-hoc étant d'ailleurs significatives entre les différentes justifications. En terme de degré croissant d'accord, on obtient l'ordre suivant : réfléchir = 2,16 ; dissuasion = 2,84 ; pour la victime = 4,22 ; faire souffrir = 5,39. On ne relève pas d'effet principal de l'âge ( $F(1,118) = 0,68$  ;  $p < .41$ . *ns*) (pour détails, voir tableau 2). Cependant, on remarque un effet d'interaction âge x type de justification ( $F(3,354) = 3,36$  ;  $p < .018$ ), les adultes adhérant davantage à la proposition pour dissuader que les enfants (respectivement  $madult = 3,35$  et  $menf = 2,33$  ; post-hoc < .03). Par ailleurs, on note une corrélation significative à .05, entre faire souffrir et venger les victimes ( $Rbp = +.37$ ).

Tableau 2. Justification de la sanction en fonction de l'âge (note maxi 7)

	Enfants	Adultes
Réfléchir	1,85	2,48
Dissuader	2,33	3,35
Souffrir	5,68	5,06
Victimes	4,26	4,18

### Effet du type d'établissement scolaire

En ce qui concerne la variable type d'établissement scolaire, qui avait pour but d'observer l'influence, sur les perceptions et les attitudes vis-à-vis de la délinquance, du niveau de violence dans l'établissement scolaire, les effets sont limités. On constate que les enfants de centre-ville recommandent des réactions plus sévères ( $m = 6,33$ ) que les enfants situés en zone d'éducation

prioritaire ( $m = 5,26$ ) ( $F(1,58) = 8,27$  ;  $p < .01$ ). Par contre, l'évaluation de la gravité est similaire pour les uns et les autres ( $F(1,58) = 2,24$ ,  $p < .10$ . *ns*). De même, on ne constate pas d'effet du type d'établissement, ni sur les causes et le traitement des actes délinquants, ni au niveau des justifications personnelles des sanctions ( $F$  non significatifs).

## CONCLUSION

Cette étude met en évidence que les représentations de la délinquance sont modulées par différents facteurs qui tiennent en particulier à la nature des atteintes et à l'âge des sujets. Rappelons d'abord, qu'en termes de gravité et de sévérité, les évaluations ont été conformes à ce que l'on pouvait attendre de la manipulation du type d'atteinte et de l'importance de l'atteinte. Ainsi, sont jugées plus graves, et les sujets préconisent des sanctions plus sévères, les atteintes aux personnes que les atteintes aux biens. Un résultat identique est obtenu pour les atteintes à l'importance forte par rapport aux atteintes à l'importance faible. On remarque que les enfants, par rapport aux adultes, attribuent une gravité plus grande aux actes évoqués dans les histoires et donnent des sanctions plus sévères, ce qui est assez conforme aux travaux de psychologie morale qui montrent que les enfants sont en général un peu plus punitifs que les adultes. On note également que les adultes, contrairement aux enfants, font une différence importante entre les atteintes aux personnes et les atteintes aux biens, jugeant nettement plus graves les premières que les secondes et recommandant dans ce cas des sanctions plus sévères. Par ailleurs, les enfants de centre-ville où l'insécurité est moins présente, sont plus sévères que les enfants de périphérie. Cette attitude plus compréhensive des enfants de périphérie peut s'expliquer à la fois par leur plus grande conscience, compte tenu de leur expérience de vie plus touchée par la violence, des circonstances qui peuvent inciter à la délinquance, et par une identification défensive, certains d'entre eux pouvant être impliqués, en tant qu'auteurs, dans des actes délictueux. On relève aussi un écart

significatif entre l'évaluation de la gravité et la sévérité de la sanction, la seconde étant toujours moins forte que la première. En se référant à Coslin, Guenet et Selosse (1980) qui avait constaté un phénomène similaire, on peut dire que les deux tâches ne sont pas équivalentes. La première consiste à évaluer un acte, tandis que la seconde renvoie à la réaction que l'on doit avoir vis-à-vis de l'individu qui a commis l'acte. Dans un cas, la gravité, on juge un fait, dans l'autre, la sévérité, c'est la personne qui est jugée. Or, si l'acte est en soi inexcusable, l'auteur des faits peut l'être en partie. Du moins, est-il toujours possible de lui trouver des circonstances atténuantes. D'où peut-être cette estimation moindre de la sévérité par rapport à celle de la gravité.

En ce qui concerne l'explication de l'origine des actes délinquants, les sujets ne privilégient pas une cause particulière. Par contre, ils différencient les atteintes aux personnes des atteintes aux biens, mettant davantage l'accent, pour les premières, sur des causes se référant à l'individu (perturbations psychiques, choix volontaire), pour les secondes, sur des causes sociales (conditions socio-économiques défavorables). On remarque que l'importance de l'atteinte est associée à des notes d'accord plus fortes avec les différentes causes. Autrement dit, l'importance de l'atteinte a pour effet de rendre les jugements plus affirmatifs, plus catégoriques. Par ailleurs, si on tient compte de l'âge, on a l'impression que les enfants sont moins hésitants dans leurs jugements de causalité que les adultes (les notes d'accord étant plus élevées pour les enfants). Si cela est le cas, c'est peut-être parce que les adultes sont plus conscients de la complexité de ce qui se noue dans le passage à l'acte délinquant. De plus, on constate que si les enfants pointent le choix personnel, les adultes privilégient l'idée de perturbation psychique comme cause des atteintes aux personnes. Ainsi, dans ce type d'atteinte, les adultes avancent une cause atténuante de responsabilité.

Dans le registre des solutions proposées, des réactions à avoir vis-à-vis des actes délinquants, on remarque, à un niveau général, que les sujets envisagent, sans exclusive, les différents traitements. Par contre, on note des réactions différentes selon le type d'atteinte, des solutions à la fois plus répressives (prison) et

centrées sur la victime apparaissant davantage pour les atteintes aux personnes que pour les atteintes aux biens. Il y a un effet de l'âge, les enfants mettant curieusement plus l'accent sur la discussion que les adultes, qui eux semblent moins compréhensifs. Ainsi, les adultes rejettent le suivi socio-psychologique pour les atteintes aux personnes, ne l'acceptant que pour les atteintes aux biens. Fait à noter, on remarque que le recours à la prison et la réparation à la victime vont de pair (en termes de corrélation), ce qui suggère que la dimension répressive est associée à une préoccupation plus grande pour les victimes.

Au niveau des justifications personnelles des sanctions, on note une attitude assez répressive, les sujets étant peu d'accord avec l'idée que la sanction doit être utilisée pour faire réfléchir, et insistant sur le fait que le sujet doit « souffrir ». Si on tient compte de l'âge, on note que les adultes évoquent davantage que les enfants le caractère dissuasif, l'exemplarité de la sanction. On peut supposer que ce dernier résultat traduit un élargissement de perspective avec l'âge, les adultes mettant plus l'accent sur la dimension sociale de la sanction que les enfants.

En définitive, conformément à notre première hypothèse, les attitudes sont plus répressives pour les atteintes aux personnes et on recourt plus volontiers dans ce cas à des explications individualisantes. L'âge, contrairement à notre seconde hypothèse, n'a pas toujours d'effets, et quand il est présent, il est assez mitigé. Ainsi, si les enfants sont plus sévères, donnent des causes plus responsabilisantes (*i.e.* le choix personnel), ils sont par ailleurs plus en accord avec l'idée de discuter avec le délinquant pour comprendre son geste. En fait, la différence entre enfants et adultes se manifeste quand on prend en compte le type d'atteinte. Les adultes semblent davantage distinguer les atteintes aux personnes des atteintes aux biens : ainsi, ils sont plus sensibles à la causalité psychologique (*i.e.* perturbation psychique) des atteintes aux personnes et en même temps plus réticents à adopter, au niveau du traitement, une approche compréhensive comme peut l'être le suivi socio-psychologique. On a l'impression que si les adultes tiennent compte des difficultés psychologiques dans la genèse des actes délinquants,

cette disposition est contrecarrée par le refus d'avoir une attitude ouverte quand il s'agit de réagir aux atteintes aux personnes.

Au bout du compte, la différence plus faible que prévu entre enfants et adultes tient peut-être au fait que le discours adulte sur la délinquance est omniprésent et imprègne par contrecoup l'attitude enfantine. D'autre part, si on compare nos résultats avec une étude assez proche, celle de Doise et Papastamou (1987), on constate des différences assez prononcées. Ainsi, tandis que ces auteurs relevaient chez leurs sujets une approche très sociale des causes de la délinquance et une attitude insistant sur la dimension thérapeutique du traitement, nos résultats mettent en avant, on l'a vu, une causalité plus individualiste et des réactions plus répressives. Cet écart entre les deux études, distantes d'une quinzaine d'années, est peut-être révélateur du durcissement qu'il y a eu entre temps dans l'appréhension de la délinquance.

Pour conclure, rappelons, ainsi que le montre Deschamps et Guimelli (2002), que les résultats des recherches sur la délinquance sont sensibles aux effets de contexte. C'est pourquoi, il conviendra par la suite d'aborder de manière plus approfondie la question de l'influence du cadre scolaire sur les perceptions et les attitudes vis-à-vis de la délinquance. Pour traiter de cette influence, il serait utile de distinguer les indicateurs objectifs de la violence scolaire (racket, vols, coups, insultes dans l'établissement) des indicateurs subjectifs d'insécurité scolaire (violence et agressivité perçues dans l'établissement). De même, il serait utile de prendre en compte les positions sociales et les niveaux d'intégration sociale des individus. Par exemple, sur ce dernier point, des travaux montrent chez les adultes, que c'est dans les groupes marginalisés socialement que se développent des attitudes sécuritaires, tandis qu'une attitude compréhensive est plus fréquemment rencontrée dans les groupes sociaux inscrits dans une dynamique réussie d'intégration sociale (Pottier, Robert et Zauberman, 2002).

## BIBLIOGRAPHIE

- BLATIER, C. 1999. *La délinquance des mineurs. L'enfant, le psychologue, le droit*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble.
- BROWN, L.B. ; LALLJEE, M. 1981. « Young persons conceptions of criminal events », *Journal of Moral Education*, 10, 3, 165-172.
- CARLSMITH, K.M. ; DARLEY, J.M. ; ROBINSON, P.H. 2002. « Why do we punish ? Deterrence and just deserts as motives for punishment », *Journal of Personality and Social Psychology*, 83, 2, 284-299.
- CASTEL, R. 2003. *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?* Paris, Le Seuil.
- CHAILLOU, P. 1995. *Violence des jeunes*, Paris, Gallimard.
- CLEMENCE, A. 2003a. « Sens et analyse des différences dans les représentations sociales », dans J.C. Abric (ed.), *Méthodes d'étude des représentations sociales* (p. 165-178), Toulouse. érès.
- CLEMENCE, A. 2003b. « Une approche psychosociale de la violence dans le cadre scolaire : de la définition aux actes », *Nouvelle revue de psychologie sociale*, 2, 1, 50-59.
- COSLIN, P.G. ; BRUNET, L. 1983. « Aspects de la représentation de la délinquance dans un échantillon d'adolescents », *Bulletin de psychologie*, 36, 359, 249-263.
- COSLIN, P.G. ; GUENET, M. ; SELOSSE, J. 1980. « Appréciations de conduites criminelles d'adolescents et attribution de peine », *Bulletin de psychologie*, 345, 611-618.
- CUSSON, M. 1986. « L'analyse stratégique et quelques développements récents en criminologie », *Criminologie*, 19, 1, 53-72.
- DEBARBIEUX, E. 1999. *La violence en milieu scolaire : 1. état des lieux*, Paris, ESF.
- DEBARBIEUX, E. 2000. *La violence en milieu scolaire : 2. le désordre des choses*, Paris, ESF.
- DESCHAMPS, J.C. ; GUIMELLI, C. 2002. « La composante émotionnelle des représentations sociales : émotions rapportées et tendances à l'action dans une étude comparative des représentations sociales de l'insécurité en France et en Suisse », *Nouvelle revue de psychologie sociale*, 1, 78-84.
- DOISE, W. ; PAPASTAMOU, S. 1987. « Représentations sociales des causes de la délinquance », *Déviance et société*, 11, 2, 153-162.
- DURKHEIM, E. 1900. « Deux lois de l'évolution pénale », *L'année sociologique*, 65-95.
- ÉLIAS, N. 1939. *La civilisation des mœurs*, Paris, Agora Pocket.
- FAUGERON, C. 1983. « Représentations sociales de la déviance et de l'intervention pénale », *Bulletin de Psychologie*, 359, 299-307.

- FILLIEULE, R. 2001. *Sociologie de la délinquance*, Paris, PUF.
- GARAPON, A. ; GROS, F. ; PECH, T. 2001. *Et ce sera justice : punir en démocratie*, Paris, Éditions Odile Jacob.
- GELMAN, S.A. ; TAYLOR, M.G. 2000. « Gender essentialism in cognitive development », dans P.H. Miller ; E. Kofsky Scholnick (eds), *Toward a Feminist Developmental Psychology*, Michigan, États-unis, p. 169-190.
- LAGRANGE, H. 2003. *Demandes de sécurité*, Paris, Le Seuil.
- LARGUIER, J. 2001. *Droit pénal général*, Paris, Dalloz.
- LORRAIN, J.L. 1999. *Les violences scolaires*, Paris, PUF.
- MALEWSKA, H. ; PEYRE, V. ; BONERANDI, J.P. 1980. « Attitudes envers les délits », *Enquêtes et recherches de Vauresson*.
- MERLE, R. ; VITU, A. 1997. *Traité de droit criminel*, Paris, Cujas.
- OCQUETEAU, F. 2002. « L'ordre du désordre : la question des statistiques de la criminalité », *Revue La sécurité aujourd'hui*, IHESI : La documentation française.
- OCQUETEAU, F. ; PEREZ DIAZ, C. 1989. *Justice pénale, délinquances, déviances : évolution des représentations dans la société française*, Paris, Centre de recherches sociologiques sur les droits et les institutions pénales, n° 50.
- OGIEN, A. 1995. *Sociologie de la déviance*, Paris, Armand Colin.
- PFEFFER, K. ; COLE, B. ; DADA, M.K. 1996. « British and Nigerian adolescents lay theories of youth crime », *Psychology, Crime and Law*, 3, 21-35.
- PFEFFER, K. ; COLE, B. ; DADA, M.K. 1998. « Attributions for youth crime among British and Nigerian primary school children », *The Journal of Social Psychology*, 138, 2, 251-253.
- PIAGET, J. 1932. *Le jugement moral chez l'enfant*, Paris, Félix Alcan.
- PIERRE-PUISEGUR, M.A. ; CORROYER, D. 1987. « Les représentations du système pénal chez les enfants de 6 à 10 ans », *Enfance*, 40, 3, 215-229.
- POTTIER, M.L. ; ROBERT, P. ; ZAUBERMAN, R. 2002. *Les victimes du sentiment d'insécurité en Ile-de-France : Première enquête pour un observatoire de la sécurité*, Paris-Guyancourt, LAURIF-CESDIP.
- ROCHÉ, S. 2001. *La délinquance des jeunes : les 13-19 ans racontent leurs délits*, Paris, Le Seuil.
- SALAS, D. 1998. *La délinquance des mineurs*, Paris, La documentation française.
- SZABO, D. 1996. « Sociologie de la délinquance », dans *Encyclopedia Universalis*, volume 7, p. 121-127.
- TAYLOR, M.G. 1996. « The development of children's belief about social and biological aspects of gender », *Child Development*, 67, 4, 1555-1571.

- TOSTAIN, M. 1999. *Psychologie, morale et culture. L'évolution de la morale de l'enfance à l'âge adulte*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.
- TOSTAIN, M. ; LEBREUILLY, J. 2004. « L'insécurité : valeurs démocratiques et représentations enfantines », dans A. Doma, P. Georget (eds), *La démocratie peut-elle survivre au XXI<sup>e</sup> siècle ? Psychologie politique de la démocratie*, Paris, in press, p. 165-175.
- TOSTAIN, M. ; LEBREUILLY, J. (à paraître). « Représentations de la délinquance chez des enfants de 5 à 10 ans », *Enfance*.

#### RÉSUMÉ

La présente recherche, menée auprès d'enfants – âgés de 8-9 ans et issus d'établissements scolaires différents – et d'adultes, examine les représentations de la délinquance selon le type d'atteintes (atteintes aux personnes ou atteintes aux biens). Les sujets devaient évaluer la gravité de différents actes de délinquance et estimer leurs causes, les réactions à l'égard des auteurs de ces actes, puis indiquer les raisons des sanctions qui, d'après eux, sont les plus pertinentes. On note, au niveau des résultats, une plus grande fréquence, pour les atteintes aux personnes, d'explications individuelles et d'attitudes punitives, pour les atteintes aux biens, d'explications sociales et d'attitudes compréhensives, ces différences étant généralement plus marquées chez les adultes que chez les enfants.

#### MOTS-CLÉS

Représentations de la délinquance, atteintes aux personnes et atteintes aux biens, enfants/adultes.

#### ABSTRACT

*This study has been carried among children (8- and 9-year-olds, recruited from different schools) and adults to determine how representations of delinquency change according kind of offences (physical and property). The subjects were asked to assess different acts of delinquency and estimated the causes, treatments and reasons of sanctions which were the more relevant according to them. It can be noted that physical offences are more tied with individuals' explanations and punitive orientation, property offences with social explanations and comprehensive orientation. These distinctions between the two kinds of offences are marked in adult population.*

#### KEYWORDS

*Representations of delinquency, physical and property offences, children and adults.*

## Changement d'attitude et restructuration cognitive chez des élèves de troisième ayant rédigé un essai contre-attitudinal sur le caractère sexué des métiers

Vincent GUILLON, Manuel MICHAUD, Marion PARMA,  
Didier DELARUE, Patrick GOSLING

Le genre est depuis longtemps considéré comme une dimension importante dans la représentation des métiers (Guichard, Huteau, 2001). À tel point, par exemple qu'une théorie comme celle de Gottfredson (1981) en fait l'une des deux dimensions principales qui contribuent, avec celle du prestige, à structurer ces représentations à l'adolescence. À tel point encore que les questionnaires d'intérêts professionnels ont très vite (cf. par exemple, Strong, 1943) pris en compte ces différenciations comme le rapporte Super (1964). À tel point enfin que le champ de recherches qui s'intéresse aux relations entre le genre et les choix de carrière peut être considéré (Swanson, Gore, 2000) comme « le champ le plus actif et le plus animé des champs de recherche de toute la psychologie vocationnelle » (Fitzgerald, Fassinger, Betz, 1995, p. 67).

Mais cette vitalité se manifeste tout autant au sein même de la psychologie sociale, dans une revue de question sur le genre

Vincent Guillon, Manuel Michaud, Marion Parma, INETOP-CNAM ; Didier Delarue, Patrick Gosling, Université de Paris X-Nanterre. Correspondant : Patrick Gosling, 26, quai de Seine, 95530 La Frette sur Seine. patrickgosling@compuserve.com